

## LES FÊTES RÉVOLUTIONNAIRES À NANTES

### Les fêtes révolutionnaires à Nantes, de l'allégresse à l'ordre (1792-1795)

Les vertus politiques et morales des fêtes et grandes cérémonies publiques sont admises par tous les régimes. La monarchie française avant 1789 organisait en nombreuses occasions de grandes fêtes dynastiques, religieuses ou militaires, et laissait à l'échelon local les fêtes des métiers ou les réjouissances villageoises (1).

Après la chute de la Bastille, les cadres anciens disparaissent, les ordres et les corporations, les rois et les principes monarchiques, l'Église et bientôt les saints... Dans l'une des périodes où la vie collective est restée, selon l'expression de Michel Vovelle, la plus intense de l'histoire, il était nécessaire d'organiser de nouveaux systèmes de fêtes, autour de référentiels neufs. Les projets ont été nombreux, avec une volonté uniformisatrice et centralisatrice commune, seule capable de contrôler la création festive spontanée, susceptible de dériver contre l'ordre établi. Ils recherchent dans l'ordre naturel ou moral des principes festifs nouveaux, et dans une liturgie civique une pratique cérémonielle nouvelle (2). Qu'en est-il sur le plan local ?

Les grandes cérémonies nantaises sont connues, et leur récit ne sera pas repris (3). On tentera plutôt de privilégier une analyse du rituel. Le souci constant d'intégrer les fêtes dans un programme national moral et

---

(1) Voir dans le *Dictionnaire* de TRÉVOUX, éd. 1771, vol. 3, la définition du mot *Fête* : « Solennité organisée en faveur d'un dieu ou d'un saint », et « en matière profane, les réjouissances que le peuple fait aux entrées et aux naissances des rois ».

(2) Bibl. générale : Colloque de Clermont-Ferrand, 24/26 juin 1974, *La Fête révolutionnaire*, Centre de Recherches Révolutionnaires et Romantiques, Actes du Colloque présentés par J. EHRARD, Paris, Société des Études robespierristes, 1977. Compléter par M. OZOUF, *La fête révolutionnaire, 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976, et J.P. BOIS, *Histoire du 14 juillet, 1789-1919*, Rennes, Ouest-France Université 1991.

(3) Leur récit figure, avec beaucoup de détails, dans C. MELLINET, *La commune et la milice de Nantes*, Vol. 6 à 9, Nantes, Mellinet, 1842, et a été repris par la plupart des historiens postérieurs.

patriotique pose la double question de la sincérité populaire et du rôle des autorités municipales, dans des cérémonies officielles qui, en l'attente d'un système national dont l'adoption est sans cesse ajournée, ont trait à la célébration conjoncturelle d'un événement militaire ou politique, ou à l'installation d'un corps administratif.

Dans le cas nantais, ces questions prennent une tonalité particulière à partir du printemps 1793. Nantes, ville bleue dans un pays blanc, vite suspecte de fédéralisme, est à la fois au cœur de la guerre contre-révolutionnaire et un lieu de tension dans la dictature montagnarde, terrible et fragile.

Ce contexte justifie sans doute, après une mise en place improvisée de fêtes de 1789 à 1792, une évolution sensible de 1792 à 1795, avec un rythme heurté : une première phrase, active, s'achève dans l'allégresse des fêtes de novembre 1792 ; puis après un an de silence relatif, brève et violente explosion festive en novembre 1793, suivie d'un nouveau temps de silence ; enfin, mise en place du système ordonné de floréal an II, qui tombe en désuétude après Thermidor (4). Les registres de délibérations municipales, complétés par des archives administratives générales (5), malgré leurs silences et leurs stéréotypes, permettent, dans ce cadre chronologique, d'étudier à la fois les éléments d'un « transfert de sacralité », et les rapports du temps long de la fête façonnée par les siècles, et du temps court de l'événement révolutionnaire (6).

## I 1789-1792. Création de la fête

Dès 1789, les événements politiques inscrivent l'histoire dans une série de ruptures, particulièrement sensibles dans les réalités quotidiennes. Pour autant, les cadres locaux ont des permanences, et la période qui s'étend de 1789 à 1792 atteste la survie de pratiques anciennes (7), auxquelles ont été superposées des pratiques nouvelles.

(4) P. BRISSET, *Fêtes et cérémonies publiques à Nantes, 1789-1795*, mémoire de maîtrise (dir. J.-P. Bois), Université de Nantes, 1990, dact., donne une excellente approche de la question.

(5) Sources essentielles : Arch. mun. Nantes, I 1, Police générale, carton 29 ; D1 / D2, registres de délibérations municipales, et D3, registre de procès-verbal des cérémonies, fêtes et événements publics, commencé le 22 août 1789 jusqu'au 6 décembre 1805.

(6) Directions proposées par M. OZOUF, *op. cit.*, et M. VOVILLE, *Les métamorphoses de la fête en Provence de 1750 à 1820*, Paris, Aubier-Flammariion, 1976.

(7) Voir Y. PAUGAM, *Les fêtes à Nantes sous l'Ancien Régime*, mémoire de maîtrise (dir. Y. Durand), Université de Nantes, 1972, dact.

## 1 - Typologie

Parmi les fêtes traditionnelles conservées comptent d'abord les grandes cérémonies religieuses. Ainsi par exemple, le pèlerinage à Saint-Sébastien se déroule, à la date du 20 janvier, jusqu'en 1792, et la Fête-Dieu est célébrée de 1789 à 1792, et même en 1793 (8), avec la procession rituelle dans la ville, en présence des personnalités des trois grands corps administratifs nouvellement créés, commune, district et département. Tout aussi traditionnelle, mais conjoncturelle, une réjouissance est faite au sujet de la convalescence du roi le 25 mars 1791, « sujet de jubilation publique » et « occasion de donner des preuves sensibles de l'attachement inviolable de la municipalité de Nantes envers un monarque si justement chéri » (9). Comme sous l'Ancien Régime, cette cérémonie est accompagnée d'un *Te Deum*, d'un feu de joie, et d'un discours du maire, Kervégan.

L'installation des nouveaux corps constitués est l'occasion d'une autre série de fêtes, dont le caractère reste encore solennel, qu'il s'agisse le 22 août 1789 de l'installation d'une municipalité composée d'un noyau d'administrateurs anciens et de citoyens nouvellement élus (10), ou le 1<sup>er</sup> mai 1791 de l'installation de l'évêque constitutionnel Minée, élu le 14 mars précédent (11). La cérémonie du 8 février 1790, pour l'installation de la municipalité élue selon la loi du 14 décembre 1789, toujours conduite par Kervégan, est la plus majestueuse.

C'est d'abord une cérémonie militaire, troupes de ligne, garde nationale et volontaires confondus. La municipalité se rend à l'hôtel de ville entre deux haies de citoyens soldats, acclamée par la foule, puis de là sur la place d'Armes où a été dressé un amphithéâtre au centre duquel est un autel. Le maire prononce son serment, imité par les officiers municipaux, puis un office est célébré à la cathédrale ; « cette cérémonie religieuse s'est passée dans le silence le plus respectueux de la part de tous les assistants ; les cris de Vive le Roi, Vive la Nation, vive M. le Maire, répétés de toutes parts, ont rapidement succédé » (12). Dans ces cérémonies, il n'y a, en réalité, pas de vraie nouveauté par rapport aux fêtes anciennes.

(8) Arch. mun. Nantes, D3, et Arch. dép. Loire-Atlantique, L 48, Conseil du département, f<sup>o</sup> 77. Dates de la Fête-Dieu : les 3/06/1790, 23/06/1791, 07/06/1792 et 30/05/1793.

(9) Arch. mun. Nantes, D3, au 25 mars 1791.

(10) L. GOUVARD, *Kervégan, maire de Nantes*, mémoire de maîtrise (dir. J.-C. Martin), Université de Nantes, 1991, dact.

(11) Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1046, f<sup>o</sup> 117, relation du cérémonial pour l'installation de l'évêque Minée. Voir C. MELLINET, *op. cit.*, vol. 7, p. 298.

(12) Arch. mun. Nantes, D1/D2, vol. 1.

Il n'en est pas de même pour une série de cérémonies civiques ou nationales, liées aux circonstances ou suite aux directives de l'Assemblée, assez nombreuses, cinq en 1790, six en 1791 (13). La foule y est plus bruyante, plus active, et la dérive révolutionnaire menaçante. Ainsi, le 14 avril 1791, à l'occasion de la présentation du pavillon national, les gardes nationaux invitent les soldats du régiment de Rohan à une fraternisation à laquelle s'oppose son colonel, d'Hervilly. Le peuple se précipite, lui ordonne de crier « Vive la Nation », le renverse de son cheval, et finalement le reconduit à la caserne « au milieu des cris continuels de : M. d'Hervilly à la lanterne »... Le lendemain, d'Hervilly quitte la ville (14). La cérémonie de la proclamation de la Constitution, le 25 septembre 1791, est déjà nourrie de symboles nouveaux : les magistrats portent une branche de chêne pendant toute sa durée, et le soir un temps populaire prolonge la fête avec illumination des fenêtres de la ville (15). Enfin, au premier rang des fêtes destinées à exprimer l'adhésion à la monarchie rénovée, il y a les fêtes nationales, au premier rang desquelles la fête fédérative du 14 juillet 1790 — mais une cérémonie fédérative a déjà eu lieu à Nantes le 24 juin (16) —, puis la fête commémorative du 14 juillet 1791 (17), ou bien des fêtes militaires comme la bénédiction des drapeaux du bataillon de volontaires le 23 février 1792. Innovation importante, une participation féminine active marque cette cérémonie : des femmes offrent un drapeau travaillé de leurs mains, et l'une d'elles prononce un discours « digne d'une citoyenne de l'antique Rome » (18).

## 2 - Dynamique

Cette typologie rapide permet de dégager certains éléments constitu-

---

(13) En 1790 : le 14/02, renouvellement du serment civique ; le 24/06, pacte fédératif ; le 14/07, fête de la Fédération Nationale ; le 5/08, retour de la bannière fédérale ; le 28/11, bénédiction des drapeaux de la Garde Nationale.

En 1791 : 23/01, remise des cravates au drapeau du régiment de Rohan ; le 10/04, inauguration du pavillon national ; le 26/04, remise des cravates au drapeau du régiment du Perche ; le 14/07, renouvellement du pacte fédératif ; le 18/09, acceptation de la constitution par le roi ; le 25/09, proclamation de la constitution.

(14) Arch. dép. Loire-Atlantique, L 45, Conseil du département. Inauguration du pavillon national à Nantes, f° 40.

(15) Arch. mun. Nantes, I 1, carton 29, dossier 7, fête à l'occasion de la proclamation de la constitution.

(16) *Ibid.*, carton 29, dossier 2, fête patriotique du pacte fédératif, 24 juin 1790.

(17) Arch. dép. Loire-Atlantique, L 352, fêtes publiques, 1790-An IV, et Arch. mun. Nantes, I 1, carton 29, dossier 4 (14 juillet 1790).

(18) *Ibid.*, D3, au 23 février 1792.

tifs d'une nouvelle dynamique cérémonielle, orientée sur l'organisation et l'utilisation du temps, de l'espace et des symboles.

Le calendrier des cérémonies traditionnelles n'a pas rompu avec les rythmes anciens ; il est conforme à celui de l'Ancien Régime pour les fêtes religieuses, et comble le vide laissé par la disparition de nombreuses autres fêtes, corporatives par exemple, par le nombre des célébrations occasionnelles. Mais, suggérées par les événements, elles n'ont ni fixité, ni périodicité, à l'exception de la fête du 14 juillet sur le renouvellement de laquelle en 1791 l'Assemblée avait hésité. Elles ont pour objet de marquer les étapes franchies par la Révolution. Bien que leur préparation soit alors nécessairement très rapide, ces fêtes répondent à une volonté d'organisation.

Premier principe, elles se déroulent désormais sur une seule journée, ou même une demi-journée, certaines d'entre-elles plus volontiers dans la matinée (fêtes militaires), d'autres dans l'après-midi (fêtes politiques), sans qu'il y ait de système. Les différents moments sont marqués par le son des cloches ou le bruit du canon : le 24 juin 1790 (pacte fédératif de Nantes), vingt-et-un coups de canon annoncent « la fin de ce jour mémorable » ; le 5 août suivant, les cloches de la cathédrale annoncent le retour dans la ville de la bannière fédérative envoyée à Paris (19). Ces pratiques rappellent les pratiques de l'Ancien Régime, où cloches et canon étaient utilisés fréquemment. Le canon avait été entendu à Nantes pour la naissance du Dauphin, le 1<sup>er</sup> décembre 1781, par exemple (20).

Second principe, pour toutes les cérémonies traditionnelles dont le rituel essentiel consiste en la procession, le parcours d'Ancien Régime est conservé, et les cérémonies nouvelles prennent naturellement la forme d'un cortège, mais entrent mieux en ville et se déroulent en des endroits différents. Les plus fréquentés deviennent des étapes plus ou moins obligatoires, et indiquent les points d'ancrage (21) de la fête : l'hôtel de ville est le lieu de départ le plus utilisé, d'où l'on se rend « entre les deux cours », c'est-à-dire entre le cours Saint-André et le cours Saint-Pierre, sur la place d'armes où les militaires peuvent former le carré, et où se trouve posée le 24 juin 1790 la première pierre d'une colonne — qui existe toujours (22) ; enfin, la cathédrale Saint-Pierre est utilisée, non seulement

(19) *Ibid.*, au 24 juin 1790 et au 5 août 1790.

(20) Voir Y. PAUGAM, *op. cit.*, p. 54.

(21) Le mot de M. VOVELLE, *op. cit.*, p. 178.

(22) Colonne de la Liberté, que l'on voulait alors voir surmontée d'une statue de la Liberté, qui n'y fut jamais placée. Par un curieux paradoxe, elle se trouve actuellement surmontée de l'une des rares statues de Louis XVI qui existe en France (actuellement, place du maréchal Foch).

pour les fêtes religieuses, mais également pour la plupart des fêtes civiles qui conservent une messe ou un *Te Deum*. Mais certaines cérémonies changent de lieu, et se déroulent quai de la Fosse, emplacement de dimensions favorables ; la fête de la Proclamation de la Constitution, le 25 septembre 1791, a même donné lieu à l'organisation d'un cortège qui décrit un parcours dans toute la ville, ponctué de stations au cours desquelles l'Acte constitutionnel est solennellement proclamé, et franchit même les limites de la vieille ville pour se rendre, sur la rive gauche de l'Erdre, jusqu'à la place Louis XVI (23) puis la place Graslin, avant de redescendre par le port aux Vins jusqu'à la place du Bouffay, puis la place du Pilon, et rejoindre enfin la place d'Armes.

Composant le cortège, apparaissent quelques corps présents dans toutes les fêtes de l'Ancien Régime, huissiers, archers, trompettes de la ville, mais les confréries, le clergé régulier, la chambre des comptes n'apparaissent plus. Viennent ensuite les fonctionnaires et la municipalité. Enfin, catégorie de participants non seulement souhaitée, mais de rigueur, les troupes : parfois la ligne, toujours la Garde Nationale, ne serait-ce que sous la forme d'une simple escorte. C'est pour la bourgeoisie en armes une matière de participer à la Révolution en se distinguant de ceux qui sont appelés à le regarder... Mais, alors que sous l'Ancien Régime les ordres de marche avaient une grande importance (24), il n'y a désormais entre les différents groupes plus de hiérarchisation apparente ou de distinctions particulières, ce qui engendre d'ailleurs des querelles de préséance entre les trois corps administratifs, département, district, commune, favorisées par l'absence d'un rôle bien défini.

On voit enfin se mettre en place un véritable rituel déjà civique (25) : échanges symboliques, par exemple l'échange de serments ; ou mise en place d'un certain nombre d'accessoires signifiants, ainsi l'autel de la patrie dressé pour la première fois le 8 février 1790 entre les deux cours, et vers lequel convergent nécessairement les regards de tous les participants. Enfin, inscriptions pédagogiques et discours — Kervégan est un spécialiste — font appel à l'attachement au roi mais aussi à la patrie, aux principes moraux et révolutionnaires. Cette thématique répétitive et répétée rappelle constamment les citoyens à leurs devoirs, et confirme l'avènement de la « Révolution légalisée », — l'expression de Mona Ozouf.

Ainsi, au cours des trois premières années de la Révolution, l'activité festive témoigne, avec au total dix fêtes en 1790, douze en 1791, et encore

(23) Actuellement place Royale.

(24) A. POITRINEAU, « La fête traditionnelle », in *Colloque de Clermont-Ferrand*, op. cit.

(25) « Rituel de l'unanimité », écrit M. Vovelle, op. cit., p. 242.

six dans les six premiers mois de 1792, d'une volonté créatrice particulière. Pourtant, dans la mesure où elles sont toujours conduites par les mêmes acteurs officiels, et l'ensemble des citoyens y assistant sans y participer vraiment, sont-elles populaires ? Rares sont les feux de joie et les danses ; l'on ne compte qu'un exemple de « tirage de boëts » (26), le 24 juin 1790... La pratique festive des premières années de la Révolution ne semble pas encore provoquer chez les citoyens l'allégresse qui transforme une cérémonie en belle fête. A partir de 1792, tout change.

## II 1792-1793. De l'allégresse à la violence

Les événements du printemps 1792, de la déclaration de guerre à l'insurrection du 10 août, relancent l'agitation révolutionnaire et mobilisent les citoyens. A Nantes, le bonnet de la Liberté est accroché sur certains monuments pour la première fois le 22 avril.

Mesures politiques — suspension du roi, puis proclamation de la République — et mesures religieuses — interdiction des processions et cérémonies extérieures du culte — réorientent l'activité festive, désormais exclusivement politique, de la municipalité nantaise. La fête traditionnelle disparaît au profit des fêtes civiques, qui ne seront jamais aussi nombreuses : dix cérémonies entre le début de juillet et la fin d'octobre 1792 (27). Après ce moment fort, les événements de 1793 entraînent un vide cérémoniel qui indique le trouble de la situation. Lorsque reviennent les fêtes, à la fin de 1793, l'allégresse patriotique de 1792 est devenue violence montagnarde, inhabituelle et inquiétante.

### I - *L'allégresse patriotique*

Dans le contexte de la seconde Révolution se manifeste très vite une nette effervescence patriotique, excitation qui conduit à la modification des rituels antérieurs, au moins à la révocation de leur solennité modérée. C'est ainsi que, dès le 15 août, trois cérémonies sont successivement célébrées. La première est pour fêter la suspension du pouvoir exécutif, la

(26) Boët : boîte d'artifice, mise à feu par un artificier. Ici, le programme parle d'une salve de vingt-et-une boëts.

(27) Fêtes et cérémonies célébrées de juillet à octobre 1792 : le 01/07, service funèbre de Simonneau ; le 14/07, pacte fédératif ; le 15/08, suspension du pouvoir exécutif ; le même jour, Assomption ; le même jour, serment du bataillon des volontaires nantais ; le 28/08, arbre de la Liberté place Louis XVI ; le 25/09, abolition de la royauté ; le 7/10, la commune de La Colinière est appelée Beaurepaire ; le 28/10, arbre de la Liberté place de la Bourse ; le 28/10, fête en l'honneur de la victoire des troupes de la République en Savoie.

dernière pour la prestation de serment du bataillon des volontaires nantais. Entre ces deux cérémonies civiques, rapidement, la procession de l'Assomption de la Vierge : la dernière apparition publique de Marie, à la veille de l'interdiction des processions religieuses, n'est manifestement plus le premier objet de préoccupation des Nantais, et passe inaperçue, alors que les deux autres fêtes accaparent les citoyens dans un enthousiasme intense. Le 25 septembre, à l'occasion de la cérémonie civique pour célébrer l'abolition de la royauté (28), le greffier sort même de sa réserve habituelle, et inscrit dans le procès-verbal en grosses lettres majuscules que la Convention Nationale a décrété l'abolition de la royauté (29).

Tout le climat a changé. Les nouveaux serments prêtés par les citoyens en différentes occasions supposent maintenant de leur part un engagement total dans le processus révolutionnaire (30). Des initiatives spontanées, comme un défilé des corps constitués dans toute la ville le 8 septembre pour faire répéter le serment à chaque poste et dans toutes les sections, se multiplient. Dans ce contexte exalté, les sociétés populaires organisent de leur propre chef quelques cérémonies publiques, ce qui se fait aussi dans d'autres villes. Ici, le 28 octobre 1792, la plantation d'un arbre de la liberté sur la place de la Bourse est décidée par la Société d'Agriculture et de Commerce (31), qui invite les membres de la société populaire Saint-Vincent, bientôt Vincent-la-Montagne, et répond à la plantation d'un arbre sur la place Louis XVI devenue place de l'Égalité, à l'initiative de la municipalité le 25 août...

En ces différentes occasions, le rituel festif subit des modifications importantes. C'est désormais un cortège assez désordonné qui conduit les autorités au lieu de la cérémonie. Celle-ci est débarrassée de la coloration religieuse, remplacée par le patriotisme. Les discours deviennent plus courts, les phrases plus simples ; le style oratoire change. C'est que l'objectif est maintenant de donner une leçon comprise d'histoire immédiate et d'instruction civique. Ainsi, dans le discours qu'il prononce lors de la plantation du 25 août, le procureur Le Tourneux s'écrie : « Plus de palais. Plus de trône. Plus de roi. Français, vous pouvez en paix planter l'arbre de la Liberté » — ce qui change par rapport aux discours de Kervégan. L'arbre, on le voit ; « monument à la mémoire éternelle d'une incompara-

(28) Arch. mun. Nantes, D1/D2, vol. 3, 5 décembre 1791/28 novembre 1792.

(29) *Ibid.*, à la date du 25 septembre 1792. Le greffier écrit : « La Convention Nationale décrète que la Monarchie est abolie en France ».

(30) Le serment imposé aux citoyens désignés en Loire-Inférieure pour siéger à la Convention est le suivant : « Je jure la liberté, l'égalité, ou de mourir en les défendant ».

(31) Arch. mun. Nantes, I 1, carton 29, dossier 11, fête à l'occasion de la plantation d'un arbre de la liberté sur la place de la Bourse.

ble époque», déclare Minée, il deviendra, d'après Le Tourneux, le «témoin du serment du peuple». L'arbre, un chêne, solide et durable, à croissance lente, devient le médiateur entre les générations présentes et les générations futures. L'exaltation entraîne pourtant souvent le retour à une certaine abstraction. Minée mélange vite les références politiques et le vocabulaire religieux, invoque «l'Égalité sacrée, idole chérie d'une Nation vraiment libre», et Le Tourneux dénonce déjà les ennemis, qui ne sont encore que des «méchants». Enfin, le public intervient désormais dans la cérémonie. Ce 25 août, une cinquantaine de citoyennes armées de piques font hommage du bonnet phrygien... Le procès-verbal ne parle plus de joie, mais de l'allégresse des citoyens. Cette allégresse est d'ailleurs prolongée par la municipalité, qui annonce que la ville et ses faubourgs seront illuminés, et qu'on dansera autour de l'arbre de la Liberté (32).

Mais dans une époque dense, peut-on trouver facilement l'occasion de mobiliser constamment les citoyens? A toujours vouloir entretenir l'exaltation populaire, on se trouve vite obligé de gonfler et de solenniser les fêtes; et à se reporter de plus en plus exclusivement à l'histoire immédiate, surtout quand celle-ci se déroule dans le contexte de la guerre et d'une Révolution en marche, la fête devient un spectacle patriotique et triomphal dans lequel la municipalité perd l'initiative et le contact avec ses administrés. Au risque d'être débordé par l'enthousiasme populaire, s'ajoute le risque d'être débordé par l'autorité centrale... La cérémonie du 28 octobre 1792 pour fêter la libération de la Savoie par Montesquiou, est organisée en fonction d'un décret de la Convention et une décision du conseil du département, qui en arrête la date pour toutes les communes de Loire-Inférieure (33). Cela suffit-il à expliquer que l'allégresse de l'été et de l'automne 1782 tombe aussi rapidement qu'elle s'était manifestée?

## 2 - Novembre 1792 - octobre 1793. L'année du silence

En effet, lorsque l'on regarde le détail du calendrier cérémoniel à partir de novembre 1792 jusqu'à la fin d'octobre 1793, c'est-à-dire pendant toute une année, une constatation s'impose : à l'exception d'une solennité funèbre en l'honneur de Le Pelletier de Saint-Fargeau, donnée à Nantes le 3 mars 1793, aucune véritable fête ou cérémonie publique ne se déroule. L'installation des juges aux tribunaux criminels et de district en décembre

(32) *Ibid.*, dossier 8, Fête à l'occasion de la plantation d'un arbre de la liberté place Louis XVI.

(33) Arch. dép. Loire Atlantique, L 37, Conseil du département, 12 octobre / 5 novembre 1792, f° 24, célébration d'une fête civique en mémoire des succès des armées de la République; et Arch. mun. Nantes, carton 29, dossier 10, fête pour célébrer le triomphe des troupes de la Républiques en Savoie.

1792, puis celle des juges au tribunal de commerce en janvier 1793, ne sont pas des événements propres à émouvoir les foules, et la Fête-Dieu, encore célébrée le 30 mai 1793, montre une prudente discrétion. Rien d'autre.

Ce vide festif témoigne avant tout de l'influence désormais déterminante des événements nationaux, qui marquent les fêtes et cérémonies lorsque celles-ci sont devenues entièrement dépendantes de la conjoncture politique immédiate, et que le peuple invité à la fête s'y comporte en citoyen, et non en simple spectateur. Mieux, après l'exaltation de septembre 1792, la Convention cherche à imposer dans toute la France une nouvelle typologie des fêtes, et souhaite élaborer un calendrier national centralisateur, uniformisateur, dans un esprit laïque dont la panthéonisation de Voltaire à Paris le 11 juillet 1791 a donné le premier exemple, et dans un esprit républicain dont témoigne l'inscription de la date du 10 août comme fête de l'abolition de la royauté dans le projet présenté par Lakanal le 26 juin 1793. Mais ce projet est structuré autour d'une hiérarchisation des fêtes, dans les districts, les cantons, les départements, enfin dans la République (34). Hassenfrantz dénonce aussitôt Lakanal comme girondin ! Le contre-projet présenté par Lequinio en juillet n'est même pas examiné : la République, menacée de toutes parts, de l'intérieur et de l'extérieur, a d'autres urgences... Seul, l'assassinat de Marat le 13 juillet permet de donner à la journée du 14 juillet 1793 un éclat inattendu !

Il existe donc une inquiétude et des tensions, qui peuvent faire redouter qu'une fête mal conduite ne devienne l'occasion d'une explosion, journée révolutionnaire — ou contre-révolutionnaire. Les Nantais ont les yeux tournés vers Paris en décembre 1792 et janvier 1793, puis à partir de mars vers la Vendée, et bientôt vers la guillotine dressée sur la place du Bouffay. Le danger représenté par les événements de l'Ouest atteint son plus haut degré avec l'attaque de la ville le 29 juin 1793, et malgré la blessure mortelle de Cathelineau et la défaite des assaillants, le soulèvement vendéen laisse planer une menace jusqu'à la défaite de Savenay en décembre... A ces événements s'ajoutent les luttes politiques au sein de la ville elle-même, entre une majorité des administrateurs opposés aux Montagnards de la Convention, et une minorité activiste qui s'appuie sur les représentants en mission. Alors que beaucoup de villes de l'Ouest semblent attendre que Nantes prenne la tête d'un soulèvement fédéraliste, les autorités constituées, la municipalité de Baco et le commandant temporaire de la place, Beysser (35), actif défenseur de la République en

(34) Voir le détail dans J.-P. BOIS, *op. cit.*, p. 75-77 et 92-95.

(35) F. NICCOLI, *Gloire et infortune d'un général républicain méconnu, Jean-Michel Beysser, 1753-1794*, mémoire de maîtrise (dir. J.-C. Martin), Université de Nantes, 1991, dact.

Vendée, s'opposent aux représentants Merlin et Cavaignac dont les partisans se recrutent au club Vincent-la-Montagne.

Nantes subit donc le contre-coup des luttes politiques régionales ou nationales, qui connaissent leur tension maximale en juillet et août 1793, périodes au cours desquelles ni la fête du 14 juillet, ni celle du 10 août n'ont été célébrées. Seules, deux courtes proclamations, la première le 20 juin à l'occasion de la mise en état de siège de la ville, la seconde le 21 juillet pour l'acceptation de la constitution montagnarde, ont lieu. Ces manifestations n'ont rien de comparable avec les grandes liturgies antérieures, et se réduisent à de courtes cérémonies militaires. Mais, à partir de l'été, deux pouvoirs se partagent la ville : les représentants en mission d'une part, avec à partir d'octobre le terrible Carrier dont la présence marque cruellement l'histoire de la ville (36), et les sociétés populaires d'autre part, au premier rang desquelles la société montagnarde Vincent-la-Montagne.

### 3 - Novembre 1793. Le mois de la violence

Dans les derniers mois de 1793, une violence trop comprimée se libère dans le nouvel ordre montagnard. A Paris, les principes du gouvernement révolutionnaire sont définis, ses organes d'exécution mis en place. Le grand décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) fixe les traits du nouveau régime, sans que la désintégration de la Montagne en faction ait déjà des effets sensibles.

L'un des aspects du programme révolutionnaire est alors la déchristianisation, que nombre d'événements laissent pressentir. A Paris, la Sainte Montagne honore ses martyrs, Le Pelletier, Marat, Chalier. En octobre est adopté le calendrier républicain, la mention des fêtes religieuses laisse place à un répertoire agricole et laborieux familier aux Français, le dimanche disparaît. Le 15 brumaire an II (5 novembre 1793), un rapport de Marie-Joseph Chénier sur les fêtes civiques prélude à l'organisation d'un nouveau culte révolutionnaire. Le lendemain, la Convention autorise les communes à renoncer au culte catholique, Notre-Dame de Paris devient Temple de la Raison, les mascarades religieuses commencent... Robespierre opère le glissement irrévocable de la fête républicaine à la fête révolutionnaire, en instituant la Fête de la Raison, célébrée le 20 novembre à Paris, en attendant l'achèvement d'un rapport général sur la question des fêtes.

Comme beaucoup d'autres villes de l'Ouest, Nantes entre dans un temps de violence. Comme Le Carpentier à Saint-Malo, Jean Bon Saint-

(36) Voir sur la question F. VERONNEAU, *Les mariages républicains. Histoire d'une légende, 1794-1991*, mémoire de maîtrise (dir. J.-C. Martin), Université de Nantes, 1991, dact.

André et Prieur de la Marne à Brest, Vannes, Lorient, Carrier organise une sanglante répression, s'appuie sur le tribunal révolutionnaire créé le 9 brumaire (30 octobre 1793) et sur les commissions militaires — à Nantes, commission Le Noir —, est soutenu par le déchaînement des forces antireligieuses... Noyades et fusillades complètent le travail trop lent du « rasoir national »... Dans ce contexte terrible, la fin de l'année 1793 apparaît aussi comme une période de nouvelle création cérémonielle, avec deux objectifs très clairs : le premier, faire table rase de tous les symboles de l'Ancien Régime ; le second, en créant de nouveaux symboles, annoncer le triomphe irrévocable de la Raison sur la fanatisme. Vaste programme, exécuté ici en quelques jours et en deux fêtes, le 21 novembre la fête initiale d'une décade consacrée à la destruction des emblèmes de la religion et de l'aristocratie (37), et le 25 novembre, au cœur de cette décade, la Fête de la Raison (38). On reconnaît l'inspiration montagnarde, imposée depuis la Convention, qui se traduit localement par nombre d'innovations.

D'abord, le rôle de la municipalité devient secondaire. Depuis la destitution de Baco, la nouvelle municipalité, dirigée par Renard, peintre en bâtiment, un médiocre, membre de la Société Populaire, et dans laquelle sont entrés de nombreux membres de la société Vincent-la-Montagne, est soumise et docile. Le lieu des fêtes est déplacé, c'est désormais la place du Département. La maison commune demeure le lieu de rassemblement, mais aux participants officiels se joignent le représentant en mission, émanation du pouvoir central, et les sans-culottes de Vincent-la-Montagne, qui semble maintenant contrôler les cérémonies, en particulier la fête du 21 novembre. Ainsi se manifeste la rencontre entre l'impulsion centralisatrice de la Convention, ici par délégation, et les initiatives locales populaires — artisans, boutiquiers, ouvriers, chômeurs, petits fonctionnaires —, et non plus municipales — bourgeoisie modérée, commerçants...

Le cortège est remplacé par une sorte de double défilé, composé dans sa première partie de petits groupes de citoyens porteurs des signes visibles de la nouvelle Révolution, et constitué dans sa seconde partie d'un rassemblement informel ouvert à tous les citoyens, sans hiérarchie, sans préséances, sans distinctions sociales. Ainsi se manifeste une certaine créativité festive, par exemple la pratique nouvelle de la fraternisation place du Département où le cortège se défait. Le 25 novembre, « l'enthousiasme patriotique n'eut plus de frein ; l'artisan se mêle avec les magistrats,

(37) Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1043, célébration d'une fête civique à Nantes au pied de l'arbre de la Liberté, organisée par la société Vincent-la-Montagne, f° 22/23.

(38) Récit in ex° dans C. MELLINET, *op. cit.*, vol. 7, p. 222 sqq.

le soldat avec ses généraux, chacun exprima à sa manière la joie de se voir délivré du fanatisme ».

Une nouveauté importante est la pratique, ancienne dans d'autres villes, de l'autodafé, objet précis de la fête du 21 novembre, acte de violence délibérée, contrôlée et interprétée. C'est le geste qui permet par excellence de substituer au monde détruit, représenté par des symboles concrets, un monde différent, provisoirement abstrait, défini par des concepts plus que par des objets — liberté, raison, fraternité (39). Sur la place du Département, note le greffier, « était élevé un bûcher auquel le feu a été mis par le laboureur (victime exemplaire des méfaits de l'aristocratie avant 1789) conducteur du chariot, qui a jeté les sombres volumes contenant les écrits mensongers de Rome et des prêtres, toutes les armoiries distinctives du sacerdoce et de la sottise et autres, tant aristocratiques que monarchiques dont était chargée sa voiture, qui ont été bientôt enflammés et emportés par le vent ». On brûle aussi tout ce qui rappelle la justice ancienne, « les sources de tracasseries, les lettres d'avocacerie, de procuraceries »...

Les fêtes de novembre 1793, sous l'invocation de la Raison, se déroulent à Nantes autour du personnage central de la Liberté (colonne de la Liberté, arbres de la Liberté) et tentent de rassembler autour de cette Liberté tutélaire toutes les nouvelles forces référencielles de la République : dans la première partie du défilé, les âges de la vie et les sexes se mêlent, des enfants foulent aux pieds les attributs de l'ancien esclavage, des citoyennes encadrent les deux sans-culottes porteurs de la Déclaration des Droits de l'Homme, une jeune femme entourée d'enfants et vêtue de blanc porte une corne d'abondance, et représente en même temps la fertilité de la terre et la fécondité des mères. Les vétérans, qui portent des piques réunies en faisceau pour symboliser la force et l'union, sont eux aussi entourés de jeunes femmes. La cérémonie du 25 novembre fait place en outre à la représentation réaliste des nouveaux martyrs, Le Pelletier et Marat, recevant les coups de la mort et criant vengeance. Il s'agit de frapper les esprits. Les discours y aident. L'évêque constitutionnel Minée annonce qu'aux « chimères anciennes » doivent se substituer « des hymnes à la patrie, à la gloire, à la sainte Liberté », mettant ainsi en forme les éléments d'un nouveau culte patriotique dont il est le grand prêtre.

Enfin, ces deux cérémonies respectent une séparation en deux temps, qui autorise après le temps officiel marqué par une violence symbolique et oratoire, des réjouissances qui laissent libre cours à la joie citoyenne et à une violence active. On danse la Carmagnole, et l'on se rend au théâtre

(39) M. VOVELLE, *Religion et Révolution. La déchristianisation de l'an II*, Paris, Hachette, 1976, p. 156.

pour assister gratuitement aux représentations ; les sans-culottes terminent « cette fête mémorable » (du 25 novembre) en courant « au son d'une musique joyeuse puisée dans Caius Gracchus » proclamer leur volonté d'immoler les tyrans et de « se fortifier dans le mépris des béguines et des prêtres cafards », qui sont pourchassés. A la violence de la fête répond la violence de l'action.

Ces événements ne relancent pas une activité festive ou cérémonielle comparable à celle des années 1790 et 1791. La pratique des fêtes violentes est trop marquée par la personnalité de Carrier, heureusement rappelé en janvier 1794. Il n'est pas inutile de rappeler que, le 18 novembre, a eu lieu la translation du club Vincent-la-Montagne à la ci-devant église Sainte-Croix, sous la direction du représentant Carrier, événement qui a été l'occasion pour Minée de faire abjuration de son titre sacerdotal ; et que le 27 novembre suivant a lieu le départ du tristement célèbre convoi des 132 Nantais, envoyés à Paris sur l'accusation inventée d'un complot ourdi dans leurs cachots, en réalité parce que Carrier redoutait leur acquittement à Nantes.

Il peut exister à l'arrêt provisoire des fêtes après le bref apogée de novembre 1793 d'autres explications inhérentes au processus festif lui-même. Un certain blocage ne vient-il pas du fait qu'elles se sont transformées, en devenant non pas le moyen pour le peuple de marquer les étapes d'un processus politique en cours, mais le moyen pour l'État de faire avancer politiquement un processus en difficulté, relation inversée ? Ou bien est-ce, plus simplement, que l'on attend toujours un système de fêtes global et cohérent ?

### III La fête systématisée

Ce n'est pas impossible. Au printemps 1794, voici le temps où, « constamment contrariée depuis les débuts de la Révolution, aboutit enfin la volonté de faire des fêtes un ensemble systématique », écrit Mona Ozouf (40) à propos du décret du 18 floréal an II organisant nationalement les fêtes publiques, qui suit le célèbre rapport de Robespierre sur les fêtes nationales (41).

#### 1 - La fête mise en ordre. Données objectives

Comme le système de Lakanal en juin 1723, le système de Robes-

(40) M. OZOUF, *op. cit.*, p. 172.

(41) Arch. mun. Nantes, P 1, carton 14, dossier 17, texte imprimé du rapport de Maximilien de Robespierre sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes révolutionnaires et sur les fêtes nationales, et texte du décret du 18 floréal an II.

Pierre se caractérise par l'abondance. Le maître du Comité de Salut Public insitue trente-six fêtes décadaires appuyées sur les nouveaux fondements de la société révolutionnaire, la famille et les âges, la nature et les vertus civiques et sociales, répertoire moral complété par quatre fêtes nationales commémoratives fixées au 21 janvier, mort du roi (42), au 31 mai, chute des Girondins, au 14 juillet, prise de la Bastille, et au 10 août, chute de la monarchie (43). Nantes y ajoute une commémoration locale, celle de l'attaque de la ville le 29 juin 1793, fête fixée au 28 juin (10 messidor) pour respecter le décade (44), et une fête le 17 janvier (28 nivôse) pour célébrer la victoire des armées de la République en Vendée. Mais la fête la plus importante de l'an II est la fête de l'Être Suprême fixée au 20 prairial (8 juin) (45). A cette occasion, le gouvernement central ne se contente pas d'imposer un calendrier festif aux corps locaux ; un plan de la cérémonie, envoyé dans toutes les villes, récuse à l'avance toute initiative locale, qu'elle vienne de la municipalité, des sociétés populaires, ou des représentants en mission. Il s'agit d'une remise en ordre, qui semble d'ailleurs répondre aux attentes des organisateurs nantais, inquiets des débordements éventuels d'un nouveau Carrier. L'ordre qui prévaut sur la spontanéité ou l'innovation doit être un ordre majestueux, solennisé, spectaculaire, mais surtout un ordre contrôlé.

L'introduction dans le cortège de l'ensemble de la population est l'un des moyens de l'ordre, et donne de l'ampleur à la cérémonie, avec des modifications de lieux et d'itinéraires. Afin de rassembler tous les participants, les organisateurs choisissent désormais un espace large et ouvert, généralement les quais de la Loire près de la halle neuve et sur l'île Feydeau. Aux cortèges maintenant imposants convient un nouveau parcours, qui franchit volontiers la limite de l'Érdre. La fête du 28 juin 1794 se déroule sur le lieu où les Vendéens avaient concentré leur attaque, place des Agriculteurs (46), à nouveau visitée lors de la fête du 10 août. Le 8 juin, le défilé de la fête de l'Être Suprême part du port aux Vins, contourne la Bourse en direction de la place Graslin, se dirige vers la place de l'Égalité ci-devant Louis XVI, puis traverse la ville jusqu'à la place du Pilon, la place de la Liberté entre les deux cours, et descend le cours de la Liberté

(42) Arch. mun. Nantes, I 1, carton 9, dossier 8, Fête anniversaire du 21 janvier, juste punition du roi des Français (2 pluviôse), an III-an VII.

(43) Arch. dép. Loire-Atlantique, L 352, fêtes publiques, 1790-An IV ; et Arch. mun. Nantes, I 1, carton 9, dossier 3.

(44) Arch. dép. Loire-Atlantique, *ibid.*, Plan de la fête qui aura lieu le 10 messidor l'an deuxième de la République pour célébrer la victoire remportée sur les brigands lors de l'attaque de Nantes le 29 juin 1793 (style esclave), et Arch. mun. Nantes, *ibid.*, dossier 6.

(45) Arch. mun. Nantes, P 1, carton 14, dossier 17, culte de l'Être Suprême, plan du déroulement de la fête.

(46) Actuellement place de Viarme.

ci-devant Saint-Pierre avant de s'acharner dans le temple de la Raison ci-devant cathédrale. Il évite donc à la fois la maison commune et la place du Département.

La composition du cortège est en rupture avec les usages anciens. Sans préséance sociale, les citoyens sont mêlés aux autorités, mais groupés par sections, et lors de la fête de l'Être Suprême, disposés en deux files, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Ainsi, fête populaire dans le sens où la population est présente, mais fête ordonnée dans le sens où chacun a dans le cortège une place définie. Celle-ci se trouve même valorisée de manière exemplaire. L'objet de la fête n'est plus une pédagogie événementielle conjoncturelle, mais une pédagogie sociale et politique à valeur universelle pour le futur. Dans l'affiche annonçant le plan de la fête du 10 août, la municipalité s'exprime ainsi : « La superstition et le tyran ne sont plus là. La République triomphante s'élève sur leurs débris. Soyons donc dignes d'elle ! (...) Que toutes les administrations civiles et militaires, que tous les ouvriers de cette commune, que les citoyens armés, que le peuple entier fasse les frais de cette fête, et qu'ils paraissent avec les attributs de leurs arts et les décorations qui les caractérisent dans leurs fonctions publiques ».

Les accessoires symboliques sont donc maintenant essentiels. Certains sont d'inspiration nationale, comme les rubans et les cocardes tricolores. Les plus nombreux sont d'inspiration naturelle, pas uniquement parce que les montagnards sont bucoliques, mais aussi parce que la nature n'est pas suspecte de fanatisme : branches de chêne ou de laurier, bouquets de roses portés par les mères, épis de blé et fruits portés par les représentants, symbolisant « la mission qui leur a été confiée ». Fleurs et branches servent aussi à honorer l'Être Suprême : « Dans un silence religieux, le peuple entier, plein d'un enthousiasme sublime, adresse ses vœux à la Divinité, et les jeunes filles jettent vers le ciel des fleurs de leurs vertes corbeilles », indique le programme de la fête du 20 prairial. Enfin, les accessoires désignent toujours ce que la Révolution veut détruire. Respectant les indications de David, la ville de Nantes a dressé cours de la Liberté un monument où sont réunis « les attributs de l'athéisme, du fanatisme et de la royauté, soutenus par ceux de l'ambition, de l'égoïsme, de la discorde, de l'hypocrisie » (47).

(47) Ce monument est couvert d'inscriptions. Sur la première face : « Seul espoir de l'étranger » ; sur la seconde face : « Les religions des prêtres ressemblent à l'athéisme : elles anéantissent l'Être Suprême à force de le défigurer » ; sur la troisième face : « Le sceptre et l'encensoir ont conspiré pour déshonorer le ciel et pour usurper la terre ». Lorsque le cortège paraît, le monument est embrasé, laissant apercevoir la statue de la Sagesse, qui jette un regard de mépris sur la quatrième face : « Exécrable aristocratie / Expire enfin / Vois nos succès... ». Sur le piédestal, une cinquième inscription : « Elle (la Sagesse) sera toujours le mobile de toutes nos actions ».

Enfin, plus qu'auparavant, le cérémonial des âges prend en l'an II une place déterminante, sans doute parce que, comme la nature, il est, parmi les critères de partition sociale, celui qui dément le plus clairement l'inégalité des rôles et des conditions. Les plus jeunes et les plus âgés sont toujours en situation d'échanges réciproques. Les premiers apportent leurs forces, les autres des fruits, les enfants soutiennent les parents, les parents protègent les enfants, tout étant dit par des images et tableaux que l'on doit expliquer et comprendre. En exemple, le programme de la fête du 14 juillet 1794 prévoit que l'un des groupes du cortège sera « un char vraiment triomphal, que formera une simple charrue sur laquelle seront assis un vieillard et sa vieille épouse, traînés par leurs propres enfants, symbole de la reconnaissance que nous devons à l'agriculture, le plus précieux des arts, exemple touchant de piété filiale et de vénération pour la vieillesse ».

Les fêtes de l'an II, telles que les a conçues Rosbepierre, sont de grandes liturgies, pesantes, lassantes, trop nombreuses et trop semblables les unes aux autres. Confondues avec le système montagnard qui marque de son empreinte la vie nantaise, ont-elles des raisons de lui survivre ? Sans que le décret du 18 floréal an II ait été révoqué avant la loi du 3 brumaire an IV, les cérémonies célébrées à Nantes en 1795 ont peu de points communs avec celles qui ont eu lieu en 1794, ce qui indique une discordance entre la participation apparente du peuple à la fête révolutionnaire, et l'impact réel de la fête révolutionnaire sur le peuple.

## 2 - La désintégration

Le calendrier officiel ne subit pas de modification majeure après Thermidor, si ce n'est l'introduction d'une fête à la date du 9 thermidor, pour célébrer « la fin de la dictature décenvirale et la chute de Robespierre » — ce qui ne pouvait avoir été prévu par le calendrier de floréal ! Pourtant, il semble que l'on puisse parler à Nantes, comme dans beaucoup de villes, de ce mouvement que Michel Vovelle appelle pour la France une désintégration du système (48). En effet, la plupart des fêtes célébrées en 1794 ne sont pas renouvelées en 1795. N'échappent à l'omission officielle que la fête du 29 juin, chère au cœur des Nantais (49), et celle du 10 août. Qu'on y ajoute la fête du 2 pluviôse (21 janvier) organisée pour « la juste punition du roi des Français » (50), et en écho celle du 9 thermi-

(48) M. VOVELLE, *op. cit.*, p. 133.

(49) Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1056, f° 70, récit sommaire de la fête anniversaire du siège de Nantes, 29 juin.

(50) Arch. mun. Nantes, I 1, carton 9, dossier 8.

dor (51), on ne trouve que quatre grandes cérémonies pour l'année 1795, ce qui tranche par rapport à l'abondance des années antérieures. Elles suffisent à mettre en évidence des modifications substantielles dans le rituel festif.

En gros, les cérémonies retrouvent un déroulement plus conforme à ce qu'elles étaient entre 1789 et 1792. Les autorités militaires ont un rôle plus important, le rassemblement se fait à la maison commune, le cortège retrouve l'itinéraire ancien jusqu'à la place de la Liberté. Le 2 pluviôse, un amphithéâtre y a été dressé autour de la colonne, pour recevoir les représentants du peuple, les autorités constituées, et la musique militaire ; on exécute des airs patriotiques, parmi lesquels l'hymne des Marseillais. Après les discours, une représentation gratuite de pièces patriotiques est donnée aux Spectacles. Mais le retour le plus apparent aux usages anciens est la restitution des églises, pour la première fois à l'occasion de la fête du 9 thermidor, fête à l'occasion de laquelle quelques citoyens obtiennent de faire célébrer une messe dans la cathédrale, ce qui provoque d'ailleurs un tumulte hostile.

Incertitude de la conjoncture politique, présence militaire dans la ville, essoufflement de l'élan révolutionnaire expliquent en partie le petit nombre des cérémonies et les formes de leur déroulement. C'est un temps de nette décompression après un temps d'inflation. Les cortèges sont désormais restreints, les parcours limités, les discours abrégés. La présence populaire n'est même pas recherchée. Métamorphose de la fête ? La proclamation de la constitution de l'an III en septembre 1795 est l'occasion d'une mise au point (52). Au cours d'une brève cérémonie, elle est présentée par le procureur-syndic comme un événement qui clôt la Révolution et marque le début d'une période heureuse. On peut en conclure que tel n'est pas le souvenir laissé par les six années précédentes, pourtant marquées par une fréquence et une ampleur inhabituelle des fêtes et cérémonies publiques.

\*  
\* \*

Les fêtes et cérémonies révolutionnaires à Nantes sont des fêtes politiques ou morales, utilisées par les autorités dans des intentions civiques, multipliées pour cette raison. Elles ont le caractère grandiose d'un spectacle, d'une grande mise en scène à laquelle on fait participer la population. Elles utilisent une surabondance de symboles et d'allégories

---

(51) Arch. dép. Loire-Atlantique, L. 352, prescriptions pour la célébration de la fête du 9 thermidor.

(52) Arch. mun. Nantes, I 1, carton 29, dossier 13, cérémonie de la proclamation de la constitution de l'an III (vendémiaire an IV).

pédagogiques, qui doivent être expliqués. Le discours des autorités, emphatique et simplificateur, utilise un vocabulaire et des concepts abstraits, mais les répète inlassablement et les illustre de manière frappante : tyrannie, esclavage, ennemis sont bientôt aussi familiers aux habitants que liberté, raison, patriotisme, ou mieux encore, que Gracchus ou Brutus et que les républiques idéalisées de Rome et d'Athènes, plus souvent invoquées devant des gens qui ne les connaissent pas que les figures de Danton, Desmoulins, Barnave ou Mirabeau. En réalité, une rhétorique d'inspiration classique, mise au service d'une volonté politique.

On écoute, on regarde, on se fait expliquer, on désigne des ennemis, on prend place dans un cortège en portant quelques objets symboliques : on ne s'amuse pas. Mais ce n'est pas le but recherché. En réalité, ce qui est essentiel, c'est de montrer, à travers les cérémonies publiques, l'appartenance de Nantes à la Nation et à la République. La centralisation du système festif en 1794 étouffe toute velléité d'identité nantaise, bretonne ou girondine, et accélère l'intégration de la ville à l'état jacobin. C'est bien la raison pour laquelle les cérémonies sont identiques dans toutes les villes, sur le modèle parisien imaginé par David. Les fêtes et cérémonies publiques doivent, à Nantes comme ailleurs, être nationales. C'est sans doute par résistance contre cette tendance centralisatrice que la ville, qui oublie vite après Thermidor le système de floréal an II, ne conserve que les fêtes destinées à célébrer les succès contre les brigands de Vendée.

On ne doit pas s'étonner que, lorsque dans une époque aussi violente, les fêtes épousent si étroitement les fluctuations et les nécessités de la conjoncture politique, elles ne survivent pas à la baisse des tensions. Le système pacificateur de brumaire an IV est admis sans difficulté, de même que quelques années plus tard sa disparition au profit de beaux spectacles militaires, agrémentés de bals et de jeux qui renvoient à des traditions anciennes.

Jean-Pierre BOIS

#### RÉSUMÉ

Utilisant les vertus reconnues des grandes fêtes et cérémonies publiques, la Révolution a voulu en faire le moteur d'une éducation civique et morale centrée autour de l'adhésion à ses valeurs nouvelles. Cela se révèle assez facile entre 1789 et 1792, alors que les événements inscrivent l'histoire dans une série de ruptures qui s'accommodent localement des pratiques anciennes. Puis à l'été 1792, la mobilisation des citoyens se fait autour de la République dans une allégresse bien encadrée par la municipalité nantaise ; les fêtes traditionnelles sont remplacées

par des fêtes politiques, fort nombreuses. Mais les événements de la fin 1792 et du printemps 1793 entraînent un vide cérémoniel qui indique le trouble de la situation générale. L'allégresse patriotique est remplacée en novembre 1793 par un ordre montagnard à l'expression violente, puis au printemps 1794 par un ordre jacobin centralisateur, dogmatique, rhétorique et démonstratif, essentiellement destiné à prouver l'adhésion de Nantes à la République montagnarde. Le système de Robespierre n'entraîne aucune passion populaire.

Soumise aux fluctuations et aux nécessités de la conjoncture politique, la fête révolutionnaire ne survit pas à la baisse des tensions. Après Thermidor réapparaissent des pratiques festives et cérémonielles anciennes, qui s'accordent avec le symbolisme végétal ou laborieux, familial et social du système des fêtes de brumaire an IV.